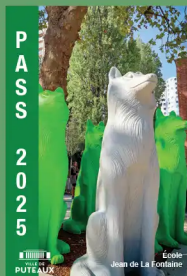


# VOTRE PUTEAUX PASS NUMÉRIQUE REVIENT EN 2025 !

**PENSEZ À LE RENOUELER AVANT LE 31 MARS 2025**



Lors de la demande ou du renouvellement de votre Puteaux Pass pour 2025, vous recevrez sur votre téléphone un QR code que vous devrez présenter lors des contrôles d'accès. C'est facile et sécurisé\* !

Pour les Putéoliens qui ne souhaitent pas utiliser un format numérique, une carte Puteaux Pass (avec un QR code) reste disponible sur simple demande auprès des agents.

\* Vos données personnelles sont sécurisées et protégées

La carte Puteaux Pass permet à tous les Putéoliens de 10 ans révolus de bénéficier d'un **accès privilégié à des événements culturels ou sportifs et de la gratuité ou de tarifs préférentiels sur de nombreuses activités municipales**. Des offres spéciales pour les résidents et les commerçants sont également disponibles.

**La carte Puteaux Pass 2024 reste valable jusqu'au 31 mars 2025.**



## ► OÙ DEMANDER OU RENOUELER MON PUTEAUX PASS ?

- Accueil de l'Hôtel de Ville
- Puteaux Point-Info
- Palais de la Culture
- Conservatoire
- Espace Jules Verne
- Réseau des Médiathèques
- Piscine (sauf en période d'affluence)

\* *Ouverts aux jours et horaires habituels*

## ► QUELS DOCUMENTS DOIS-JE PRÉSENTER ?

- Une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport ou permis de conduire)
- **ET** un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF ou de téléphone fixe ou quittance de loyer)
- Pour tous les cas particuliers (familles, enfants de plus de 10 ans, retraités, étudiants, ...), un complément de documents vous sera demandé.

Merci de bien vouloir consulter la liste des documents à fournir sur le site de la Ville en scannant le QR Code.



L'utilisation du Puteaux Pass vaut acceptation du règlement intérieur, disponible sur [puteaux.fr](http://puteaux.fr).

La Ville de Puteaux met en place un traitement de données personnelles afin de pouvoir gérer les adhésions à la carte Puteaux Pass. Ces données sont accessibles aux agents de la Ville de Puteaux en charge de la carte Puteaux Pass. Une fois l'année terminée, les données seront supprimées. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Vous pouvez contacter notre DPO (Délégué à la Protection des Données) et effectuer votre demande relative à l'exercice de vos droits à l'adresse postale: Mairie de Puteaux - 131 rue de la République - 92800 Puteaux ou à [dpo@mairie-puteaux.fr](mailto:dpo@mairie-puteaux.fr)